



État de la population mondiale 2008

Lieux de convergence : culture, genre et droits de la personne

(Sous embargo jusqu'au 12 novembre 2008 à 12h00 GMT)

Vue d'ensemble

La culture, élément fondamental de la vie des gens, doit impérativement être intégrée dans les politiques et les programmes de développement. Le rapport sur l'*État de la population mondiale 2008* de l'UNFPA, le Fonds des Nations Unies pour la population, montre comment opérer une telle intégration dans la pratique.

Cette année marque le 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le rapport, qui s'est fixé pour point de départ la validité universelle du cadre international des droits de la personne, recommande l'application d'approches du développement sensibles à la culture, en raison de leur rôle essentiel pour la réalisation des droits de la personne en général et des droits de femmes en particulier.

Les approches sensibles à la culture exigent une grande maîtrise de la culture, analogue à la maîtrise d'une langue, et une grande familiarité avec ses mécanismes de fonctionnement ainsi qu'avec la prise en compte de ceux-ci dans les interventions. Le rapport note que les partenariats, tels que ceux forgés entre l'UNFPA et les organisations non gouvernementales (ONG), permettent de formuler des stratégies efficaces pour promouvoir les droits fondamentaux, tels que l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes, et pour mettre fin aux atteintes à ces droits telles que la mutilation/coupage génitale féminine.

La culture, indique le rapport, influe sur les façons dont les gens gèrent leur vie, leurs modes de pensée et leurs actions, mais sans produire pour autant des pensées ou des comportements uniformes. Elle influe sur les circonstances extérieures, est à son tour influencée par elles et évolue en conséquence. Les gens la redéfinissent constamment, bien que certains aspects de la culture influent sur les choix et les styles de vie sur de très longues périodes.

Il faut se garder de généraliser et il est particulièrement dangereux de juger une culture selon les normes et les valeurs d'une

autre. Même au sein de la même culture, tout le monde n'accepte pas les valeurs et les normes, et en fait, le changement émerge de résistances des gens aux pressions culturelles. L'évolution vers l'égalité des sexes en est un bon exemple.

Le développement culturel, note le rapport, est un droit au même titre que le développement économique ou social. Il existe au sein des cultures des solutions créatives que les approches sensibles à la culture mettent en évidence et utilisent. Ces approches sont d'une importance cruciale pour com-

prendre les rapports de puissance juridiques, politiques, économiques et sociaux, et leurs implications pour le développement.

Le rapport signale que la sensibilité à la culture ne saurait en aucun cas être considérée comme une invitation à l'acceptation de pratiques traditionnelles néfastes ou comme une excuse aux violations des droits fondamentaux. Il existe dans toutes les cultures des valeurs et des pratiques qui portent atteinte aux droits de la personne. La prise en compte des réalités culturelles peut révéler les moyens les plus efficaces de remettre en question les pratiques culturelles néfastes et de renforcer les pratiques positives.



Droits de la personne

Outre la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), les États Membres des Nations Unies ont adopté toute une gamme d'instruments multilatéraux sur les droits de la personne, ainsi que des documents de consensus tels que le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (1994) et la Plate-forme d'action de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes (1995).

L'*État de la population mondiale 2008* signale que l'universalité des droits de la personne a fait l'objet de débats considérables, mais qui ont souvent négligé d'examiner les relations réciproques essentielles qui existent entre ces droits et les cultures. Les droits fondamentaux protègent les groupes ainsi que les individus. Parmi les droits collectifs ainsi protégés figurent le droit à la

santé, notamment en matière de reproduction. La résistance au manque et à l'oppression est commune à toutes les cultures et les gens emploient la langue des droits pour exprimer leur résistance. Mais les individus comme les groupes comprennent les droits universels à leur façon et plaident en leur faveur selon des modalités adaptées au contexte culturel. Ce que le rapport appelle la « légitimité culturelle » peut favoriser le respect des droits de la personne, mais une telle légitimité exige une connaissance et une association aux efforts de la culture considérée.

Les approches sensibles à la culture appellent à l'inclusion de toutes les communautés, y compris des groupes marginalisés, processus dont le rapport admet qu'il n'est ni rapide ni prévisible. Le développement humain comportant la pleine réalisation des droits de la personne dépend d'une action sérieuse et respectueuse en association avec les cultures.

Autonomisation des femmes et égalité des sexes

Malgré les accords internationaux, y inclus tout récemment les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), le rapport rappelle que les inégalités entre les sexes restent largement répandues et profondément enracinées dans de nombreuses cultures. Soixante pour cent du milliard d'habitants les plus pauvres de notre planète sont des femmes et des filles, 66 % des 960 millions d'adultes illettrés du monde sont des femmes et 70 % des 130 millions d'enfants non scolarisés sont des filles. Certaines normes et traditions sociales et culturelles perpétuent la violence sexospécifique et les femmes comme les hommes peuvent être amenés à ignorer le problème.

La culture agit, note le rapport, par des formes de coercition qui peuvent être visibles, occultées dans les structures gouvernementales et juridiques, ou assimilées dans l'image identitaire que les gens se font d'eux-mêmes. Les rapports de puissance façonnent la dynamique du genre et sous-tendent des pratiques telles que le mariage précoce (qui est l'une des principales causes des fistules obstétricales et des décès maternels) et la mutilation/coupe génitale féminine. Ces pratiques néfastes ainsi que d'autres se maintiennent dans de nombreux pays malgré les lois qui les interdisent et les femmes peuvent contribuer à les perpétuer, croyant qu'elles les protègent ainsi que leurs enfants.

En matière d'égalité des sexes, il n'a jamais été fait de progrès sans lutte culturelle. En Amérique latine, par exemple, les femmes sont parvenues à donner de la visibilité à la violence sexospécifique et à faire adopter des mesures législatives pour la combattre, mais l'application de la loi reste un problème.

Le rapport signale que l'approche de l'UNFPA vise à la réalisation des droits de la personne et de l'égalité des sexes de manière sensible à la culture, en encourageant le changement de l'intérieur tout en respectant la souveraineté nationale et l'intégrité culturelle. Le Fonds œuvre en coopération non seulement avec les instances gouvernementales mais aussi avec toute une gamme d'organisations locales et de particuliers, dont beaucoup ont été identifiés par lui comme des agents de changement.

Dans l'application de cette approche, l'UNFPA emploie des « lunettes culturelles ». Cet instrument contribue à l'acquisition d'une maîtrise de la culture, nécessaire pour négocier, persuader et cultiver l'acceptation culturelle et l'appropriation par la culture. Les programmes appuyés par le Fonds tiennent compte des variations des besoins, des expériences et des cultures, comprennent comment les gens négocient dans le contexte qui est le leur et tirent des enseignements des résistances locales.

Santé et droits en matière de reproduction

Le rapport note que les cultures et les communautés, y inclus les membres d'une même communauté, attribuent des significations très diverses à la santé et aux droits en matière de reproduction. La sensibilité culturelle a pour objet d'appréhender ces diverses significations, en étant prêt à faire face à des réalités inattendues; il s'avère, par exemple, que certains hommes œuvrent en vue de l'égalité des sexes, allant ainsi en apparence à l'encontre de leur propre intérêt, et que certaines femmes appuient des pratiques néfastes pour elles. Les approches sensibles à la culture comprennent les positions des communautés et œuvrent avec celles-ci, qu'il s'agisse par exemple de ce que cela signifie qu'une femme ou un couple ne procréent pas, ou de l'effet perçu de la contraception sur la capacité des femmes à avoir des enfants ou sur la masculinité des hommes aux yeux de ceux-ci.

La sensibilité culturelle contribue à atténuer et à surmonter la résistance à une planification familiale volontaire de la part des couples et des individus pour leur permettre de déterminer le moment de la conception, l'espacement des naissances et la taille de la famille. Elle prépare la voie à l'autonomisation des femmes, en particulier par le contrôle de leur propre fécondité. Les approches sensibles à la culture sont des instruments essentiels pour les organisations de développement qui s'emploient à promouvoir la santé sexuelle et reproductive.

Par exemple, la plupart des gouvernements nationaux et des communautés locales ainsi que l'ensemble de la communauté internationale considèrent que la mutilation/coupe génitale féminine constitue une violation des droits de la personne et un danger pour la santé physique et mentale. C'est cependant une tradition largement répandue et profondément enracinée au sein de certaines communautés. Elle peut être considérée comme essentielle à la pleine entrée dans l'âge adulte et à l'appartenance à la communauté, les femmes non excisées pouvant être considérées comme laides et sales. L'élimination de cette pratique exige que l'on prenne en considération toutes ses significations culturelles et que l'on y trouve des rituels de substitution en étroite coopération et en consultation avec la communauté.

Il est important de conclure des alliances avec les faiseurs d'opinion et les dirigeants ainsi qu'avec les gens et les organisations qui interviennent sur le terrain. Parfois, les gardiens des normes et pratiques culturelles eux-mêmes se font les avocats des droits des femmes. Au Cambodge, des nonnes et des moines bouddhistes participent activement à la lutte contre le VIH; au

Zimbabwe, des dirigeants locaux s'emploient à relever le défi. Les alliances efficaces reposent sur de larges partenariats, par exemple avec des organisations de jeunes, de femmes et de travailleurs qui peuvent coopérer et se renforcer mutuellement.

Les approches sensibles à la culture sont essentielles, note le rapport, pour assurer la réalisation des OMD, et notamment pour atteindre la cible de l'objectif 5 qui est d'améliorer la santé maternelle. Le nombre de femmes qui meurent des suites de la grossesse et de l'accouchement, environ 536 000 par an, est resté pratiquement inchangé depuis les années 80. Les femmes sont considérablement plus nombreuses encore, de 10 à 15 millions, à souffrir de lésions ou affections diverses. La réduction de la mortalité maternelle et l'élimination de problèmes tels que la fistule obstétricale dépendent de la disponibilité de meilleurs soins durant la grossesse et à l'accouchement, de services d'urgence en cas de complications et d'un accès à la planification familiale. Il est essentiel de faire preuve de sensibilité à la culture pour assurer le succès de ces initiatives d'une importance vitale.

Le rapport reconnaît que la religion occupe une place centrale dans la vie de beaucoup de gens et qu'elle constitue influe sur leurs décisions et leurs actions les plus intimes. Mais il note aussi que la religion peut être invoquée pour justifier certaines violations flagrantes des droits de la personne, telles que le meurtre de femmes au nom de l'honneur ou les crimes passionnels. La sensibilité culturelle comporte l'apport d'appuis aux femmes et hommes qui, de l'intérieur de la culture, s'opposent à ces pratiques.

L'implication des hommes dans la conception, la mise en œuvre et l'exécution des programmes de santé reproductive, par exemple, est un moyen de s'assurer de la sensibilité à la culture de ces programmes. L'attention accordée aux expériences masculines du genre et des inégalités entre les sexes peut contribuer à surmonter les résistances des hommes.

Pauvreté, inégalité et population

Le développement dépend entre autres choses de la réalisation des objectifs de population, indique le rapport. Lors de la Conférence internationale sur la population et le développement (1994), 179 pays ont convenu d'un certain nombre d'objectifs en la matière, qui ont été inclus ensuite au nombre des OMD et doivent être réalisés d'ici 2015. Parmi ceux-ci figurent l'accès universel aux soins de santé en matière de reproduction, l'éducation pour tous, l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes.

Les très pauvres et les autres groupes marginalisés sont ceux qui bénéficient le moins des politiques de développement. Ils ont des niveaux inférieurs d'éducation et de soins de santé et par une espérance de vie plus courte par rapport aux communautés nanties. Les femmes pauvres, en particulier, pâtissent des aspects néfastes de la tradition et de la culture et sont exposées à des risques plus grands de décès maternel, de pathologies et d'atteintes physiques diverses.

Les inégalités du développement étendent et approfondissent la pauvreté. Les bas niveaux de santé et d'éducation opposent

des obstacles à l'emploi de revenus supplémentaires en faveur d'une amélioration du bien-être. Les relations de genre et les capacités physiques ont également des incidences sur la détermination de l'accès aux chances et aux ressources et sur la capacité des individus à exercer leurs droits fondamentaux. L'analyse des choix des gens dans leur contexte et leur situation au niveau local est donc, conclut le rapport, une condition préalable de l'amélioration des politiques.

L'*État de la population mondiale 2008* signale que lorsque ce sont les contraintes culturelles et non la pauvreté qui empêchent les femmes de recourir à la planification familiale, les programmes peuvent réussir même en présence d'un développement économique limité, comme c'est le cas au Bangladesh. Par ailleurs, certaines femmes pauvres pratiquent la contraception parce qu'elles n'ont pas les moyens d'avoir des enfants et pas pour protéger leur propre santé reproductive.

Selon le rapport, la clé de la réduction des risques de la maternité est l'amélioration de la santé reproductive, au moyen 1) de l'accès à la planification familiale pour réduire le nombre de grossesses non voulues et pour espacer les grossesses voulues; 2) de l'aide de personnel formé pour tous les accouchements; 3) de soins d'obstétrique opportuns pour les complications survenant à l'accouchement; et 4) de la fourniture de soins professionnels aux femmes et aux bébés après la naissance.

Plus le taux des accouchements assistés par du personnel qualifié est élevé, moins il y a de problèmes et de complications. Les pays et les groupes pauvres où le taux des accouchements assistés par du personnel de santé qualifié est bas ont des taux de mortalité et de morbidité maternelles élevés. Mais, indique le rapport, il faut aller au-delà des chiffres. Les services de santé reproductive doivent, malgré les difficultés que cela présente, accroître le nombre de sages-femmes formées mais aussi de sages-femmes ayant des connexions culturelles avec les femmes qu'elles desservent et fournir des services d'urgence et de soins obstétricaux efficaces qui soient aussi acceptables culturellement.

Le rapport reconnaît que la migration a produit des résultats mitigés pour toutes les parties concernées. Les migrants internationaux, quelque 191 millions en 2005, envoient au moins 251 milliards de dollars par an dans leur pays d'origine. Leurs apports sont culturels autant qu'économiques; les migrants véhiculent des messages culturels et notamment des attitudes en matière de droits de la personne et d'égalité des sexes.

Parmi les problèmes que doivent résoudre les pays d'accueil figurent l'incompréhension, la discrimination et l'hostilité envers les migrants; pour les pays d'origine les problèmes proviennent des pertes de travailleurs spécialisés et qualifiés ainsi que de membres de familles et de communautés. Par ailleurs, les communautés et les particuliers souffrent aussi du trafic des personnes, face sombre de la migration.

L'*État de la population mondiale 2008* conclut que l'impact cumulatif du changement économique et social force les cultures à changer aussi, mais que l'adaptation à ce processus dépend

d'une bonne compréhension de l'évolution en cours et de l'application de mesures appropriées.

Guerre, égalité des sexes et autonomisation des femmes

En tant que « gardiennes de la culture », les femmes sont souvent prises pour cibles en temps de guerre. Le viol est un acte de violence qui vise non seulement la femme mais aussi toute sa culture. Les femmes souffrent doublement de ces faits, note le rapport, car les communautés peuvent les considérer comme souillées ou dévalorisées, ce qui les expose à d'autres violences.

La militarisation de la culture, qui accroît la violence et l'acceptabilité de la violence, fait obstacle à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des sexes. En outre, les conflits imposent des responsabilités et des coûts supplémentaires aux femmes, qui peuvent par exemple se retrouver chefs de famille en l'absence des hommes. Les hommes, quant à eux, peuvent avoir le sentiment d'avoir failli à leur obligation de protéger leur famille, ce qui peut susciter chez eux ressentiment et violence.

La résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (2000) affirme l'importance des droits des femmes en tant que question relevant de la sécurité internationale et, bien qu'elle laisse de côté un certain nombre d'éléments, reconnaît l'existence d'importantes lacunes en matière de politiques et appelle à des changements.

Le rapport insiste sur la nécessité, dans les interventions de développement et d'aide humanitaire, de faire preuve de sensibilité aux stress particuliers imposés par les conflits armés. Les approches sensibles à la culture visent à préserver les progrès que les femmes ont pu accomplir dans le domaine de l'égalité des sexes, notamment en ce qui concerne leur santé et leurs droits en matière de reproduction. Elles peuvent également protéger les femmes de la violence et dissuader les hommes d'y recourir.

La description des femmes en tant que victimes et des hommes en tant qu'agresseurs ne rend pas compte des diverses responsabilités assumées par celles-là en tant que chefs de famille, soutiens de famille, pourvoyeuses de soins et combattantes. Les politiques et les approches doivent reconnaître la capacité de résistance et l'ingéniosité des gens ainsi que les changements issus du conflit, note le rapport. On risque, faute de ce faire, d'exclure les femmes et les minorités, notamment les personnes

handicapées, et de les empêcher de participer à la définition des priorités et à l'élaboration des stratégies de développement en phase de post-conflit.

Les approches sensibles à la culture sont également nécessaires pour prendre en charge les gens traumatisés, répondre aux besoins de santé sexuelle et de santé reproductive des réfugiés, forger des partenariats avec les organisations locales et aider les gens à conserver ou à retrouver leur identité culturelle au milieu des ravages de la guerre.

Conclusions

- Les acteurs internationaux du développement ignorent la culture, ou la marginalisent, à leurs propres risques et périls. L'obtention de progrès dans le domaine des droits de la personne exige une appréciation de la complexité, de la fluidité et de la place centrale de la culture, qui passe par l'identification intentionnelle des agents de changement locaux et la formation de partenariats avec eux.
- Les approches fondées sur la connaissance de la culture confèrent de la viabilité à l'élaboration des politiques et autorisent la pratique d'une « politique culturelle » nécessaire à la réalisation des droits de la personne.
- La maîtrise de la culture permet de déterminer comment les systèmes de significations, l'opposition économique et politique ou les politiques porteuses se développent et peuvent être développés.
- Pour acquérir une maîtrise de la culture, l'UNFPA propose l'emploi de « lunettes culturelles » en tant qu'instrument de programmation.
- Les approches sensibles à la culture permettent d'analyser les modalités selon lesquelles des variables telles que le statut économique, la politique, la législation, la classe sociale, l'âge, le sexe, la religion et l'ethnicité se recoupent et aboutissent à des compréhensions et à des manifestations divergentes du pouvoir.
- Les approches sensibles à la culture exigent l'application de nouveaux cadres analytiques et opérationnels ainsi qu'un examen introspectif de la part de la communauté du développement.

Nombre de mots : 3250

Pour de plus amples informations, s'adresser à :

Fonds des Nations Unies pour la population
Division de l'information et des relations extérieures
220 East 42nd Street, New York, NY 10017
États-Unis d'Amérique
Tél.: + 1 212 297 5020; fax : + 1 212 557 6416
Courriel : gharzeddine@unfpa.org

Le rapport dans son intégralité et le présent résumé sont disponibles en anglais, arabe, espagnol, français et russe sur le site web de l'UNFPA à www.unfpa.org, accompagnés d'articles d'actualité.